

## Annexe 2. Liste des coûts éligibles

Liste des coûts éligibles pris en compte dans le calcul de la subvention pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

a. Pour l'installation d'une comptabilité énergétique :

- o La fourniture et l'installation des instruments de mesure des consommations énergétiques
- o Les accessoires, les câbles, les armoires électriques, les appareillages nécessaires au télé-service éventuel
- o Les appareils d'enregistrement des données et les logiciels d'acquisition, d'analyse et de validation des données
- o Les frais de formation du personnel y relatif

b. Pour les travaux d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment :

- o Le démontage
- o Les matériaux isolants
- o Le pare vapeur
- o Les châssis
- o Le placement des éléments cités ci-dessus

c. Pour les travaux d'installation, remplacement ou amélioration des systèmes de ventilation :

- o Le démontage
- o Le groupe de ventilation
- o Le calorifugeage des gaines de ventilation
- o Le système de régulation
- o Le placement des éléments cités ci-dessus

d. Pour le calorifugeage et régulation des systèmes existants, pour autant que le système n'ait pas fait l'objet d'un remplacement dans les 5 ans précédant la demande de subvention :

- o Le calorifugeage
- o Le système de régulation
- o Le placement des éléments cités ci-dessus

e. Pour installation, remplacement et modernisation des systèmes suivants recourant à des sources d'énergie renouvelables :

- o Le démontage
- o La (ou les) pompe(s) à chaleur
- o Les capteurs solaires thermique
- o La chaudière biomasse
- o Le système de régulation
- o Le calorifugeage
- o Les circulateurs à vitesse variable
- o Le placement des éléments cités ci-dessus

- f. Pour le remplacement et modernisation des systèmes d'éclairage :
  - o Le démontage
  - o Les sources lumineuses intérieures
  - o Les systèmes permettant l'optimisation du fonctionnement du système d'éclairage (minuterie, détecteur,...)
  - o Le placement des éléments cités ci-dessus
  
- g. Pour les travaux d'installation, remplacement ou amélioration d'une unité de cogénération :
  - o Le démontage
  - o L'unité de cogénération
  - o Le calorifugeage
  - o Le système de régulation
  - o Les circulateurs à vitesse variable
  - o Le placement des éléments cités ci-dessus
  
- h. Pour l'installation de protections solaires extérieures :
  - o Les protections solaires extérieures
  - o Les capteurs et le système d'automatisation
  - o Le raccordement électrique
  - o Le placement des éléments cités ci-dessus
  
- i. Pour l'installation de refroidissement par ventilation naturelle ou hybride :
  - o Les moteurs permettant l'ouverture des châssis
  - o Le (ou les) ventilateurs
  - o Les sondes
  - o Le système de gestion de l'installation
  - o Le placement des éléments cités ci-dessus
  
- j. Pour l'installation ou l'extension d'un réseau de chaleur :
  - o Les canalisations du réseau de chaleur
  - o Le calorifugeage
  - o Les sous-stations
  - o L'éventuelle régulation propre au réseau de chaleur
  - o Le placement des éléments cités ci-dessus